

**20230525 Rue89 Lyon**

<https://www.rue89lyon.fr/2023/05/25/demandeurs-asile-lgbti-lyon-projet-loi-darmanin/>



## À Lyon, les demandeurs d'asile LGBTI craignent la future « loi Darmanin »

À Lyon, le collectif 2MSG accompagne les demandeurs d'asile LGBTI. Plusieurs d'entre eux peinent à obtenir une protection. Ils craignent que le nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration, la «loi Darmanin», examiné par la commission des lois en mars 2023, n'aggrave la situation.

L'AUTEUR



Estelle Hottois  
[Plus d'articles](#)

Il y a un an, le collectif africain LGBTI Migrations, minorités sexuelles et de genre (2MSG) organisait une conférence de presse pour alerter les pouvoirs publics sur la situation des demandeurs d'asile homosexuels à Lyon. Joe, MacQueen et Wilfried avaient eu l'occasion de [raconter à Rue89Lyon](#) leurs parcours depuis le Nigéria. L'enfer de l'exil, de la rue, des persécutions. Leur départ vers un pays qu'ils rêvaient plus hospitalier.



À Lyon, le collectif 2MSG alerte sur les conditions de vie des demandeurs d'asile LGBTI, le 22 mai 2023.  
©EH/Rue89Lyon

Un an plus tard, seul l'un des trois demandeurs est parvenu à obtenir un titre de séjour. Joe a été auditionné par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), qui a jugé son dossier valide. Un apaisement qui ne signe pas la fin de sa lutte. Le Nigérian s'est engagé auprès du collectif, dont il est devenu co-président.

« Ça m'a demandé beaucoup de travail, et ça m'en demande encore, persévere-t-il. Je suis très sollicité pour expliquer ma situation et celle des autres. J'œuvre pour que le système soit juste. »

**Lire aussi sur Rue89Lyon**

[À Lyon, trois nigérians LGBTI au désespoir après le rejet de leur demande d'asile](#)

## Des procédures d'examen à rallonge pour les demandeurs d'asile LGBTI

En revanche, les cas de MacQueen et Wilfried restent préoccupants. Le premier a été convoqué le 4 octobre 2022. Il s'est rendu à Paris en compagnie de son coordinateur social, qui n'a pas pu assister à l'entretien. La discussion a duré deux heures.

« On m'a dit qu'il fallait attendre 15 jours pour une réponse, s'agace-t-il. J'ai patienté 7 mois avant d'apprendre que mon dossier avait été refusé. »

La raison avancée ?

« Selon eux, je n'étais pas assez impliqué au sein du collectif. Ils ont dû consulter la page Facebook et constater que je n'étais pas sur les photos. Ce n'est pas juste ! »

Un recours a été déposé à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Wilfried en est aussi au stade du recours. Posé à la renverse sur sa chaise, le jeune homme est désabusé.

« Ça fait six ans que je suis en France. Six ans que j'attends. Je n'ai même pas eu l'opportunité de rencontrer un agent de l'Ofpra. J'ai appris que mon dossier avait été rejeté en consultant la plateforme de l'instance. Pas d'appel, pas de contact. Rien. »

Son récit n'étonne pas. Selon Marie-Noëlle Frery, élue écologiste, première adjointe du cinquième arrondissement et avocate en droit des étrangers, l'Ofpra a un taux de rejet des demandes générales de 90%. Concernant la CNDA, 25% des décisions rendues sont faites par ordonnances, c'est-à-dire sans prise de contact direct.

MacQueen insiste :

« On a franchement l'impression que l'Ofpra s'en fiche. Ils ne savent pas comment on vit et n'ont pas envie de le savoir. Tous nos efforts seraient réduits à néant. C'est très douloureux quand on a tout sacrifié et qu'il ne nous reste plus beaucoup. »

## Des dossiers rejetés par manque de « détails »

La cause principale des refus des dossiers des minorités exilées réside dans la difficulté de prouver leur orientation sexuelle. Les concernés, souvent des hommes, ont 21 jours à compter de leur arrivée sur le territoire pour envoyer des formulaires de demande d'asile à l'Ofpra. Ils sont aidés par des agents de la Spada, qui interviennent dans la construction et la

consolidation de leurs récits de vie. Toutefois, à cause de l'explosion des sollicitations, seules quelques heures (1h30 en moyenne) ne peuvent être consacrées par dossier. « C'est très en-dessous du temps nécessaire », déplore Laurent Delbos, chargé de plaidoyer pour l'association Forum Réfugiés. Dans 90% des cas de rejet, les arguments avancés par l'Ofpra portent sur le « peu de détails » fournis ou le « peu de personnalisation » des récits, rapporte Marie-Noëlle Frery. Les demandeurs d'asile se retrouvent donc étrangers en situation irrégulière. Ils ont un mois pour introduire un recours à la CNDA.

## **À Lyon, « 70% des demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'un hébergement adapté »**

La patience des deux hommes est doucement effritée par un quotidien douloureux. Chacun évoque ses mésaventures à la Guillotière, où vit une communauté nigériane peu tolérante envers les LGBTI et qu'ils peinent à intégrer. Ils savent qu'ils dérangent.

« Les autres n'en viennent jamais aux mains, mais ça reste de l'intimidation verbale, des insultes. On me fait comprendre que je suis embarrassant. Moi, je suis fier d'être gay et j'ai envie de le montrer. »

Wilfried et MacQueen se sont résignés. Ils savent que, s'ils finissent par obtenir une protection administrative, elle ne se fera pas bouclier aux moqueries. Alors, ils sortent peu, esquivent les potentielles situations tendues. Ils ont la chance d'être hébergés par des amis. Ce n'est pas le cas de tous. À son arrivée en France, MacQueen est resté deux ans à la rue.

Sur les 3 800 personnes qui se sont présentées à la Structure du premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) de Lyon en 2022, seuls 29% sont parvenus à trouver un hébergement adapté.

« Pour ces 29%, l'hébergement arrive seulement au bout de plusieurs semaines, voire plusieurs mois d'accompagnement, précise Laurent Delbos, responsable du plaidoyer au sein de l'association Forum Réfugié. Ce qui veut dire que plus de 70% d'entre eux ne bénéficient pas d'un hébergement malgré tous les dispositifs existants. »

## **La crainte d'une « prise en charge bas de gamme » pour les demandeurs d'asile LGBTI de Lyon**

L'histoire risque de se corser davantage. Au cours de la conférence de presse du collectif 2MSG, organisée lundi 22 mai à la mairie annexe du 5e arrondissement, plusieurs acteurs ont alerté d'un possible durcissement du droit d'asile pour les minorités africaines LGBTI.

En mars dernier, un [projet de loi sur l'asile et l'immigration](#) a été examiné par la commission des lois. Surnommée « loi Darmanin » par ces détracteurs d'après le nom du Ministre de l'Intérieur, elle sera présentée sous une nouvelle version, plus rigide encore, au conseil des ministres dans le courant de l'été. Elle devrait être présentée à l'Assemblée Nationale à l'automne.

Parmi les mesures redoutées, celle de la territorialisation : les décisions pourraient être prises dans des « espaces France Asile », instances réparties sur le territoire français et plus seulement à Paris. Ils craignent également la généralisation du juge unique, remplaçant

l'actuelle audience collégiale. Deux mesures qui impliqueraient une « prise en charge bas de gamme », selon Marie-Noëlle Frery. Le projet de loi prévoit aussi de réduire le nombre de motifs possibles de recours pour les personnes déboutées.

« Le système d'asile et d'immigration français précarise et fragilise déjà les individus exilés, appuie Sylvie Tomic, adjointe à l'hospitalité et au tourisme. Le projet de loi revient à réduire les délais des procédures au détriment de la qualité d'instruction. »

Si MacQueen a encore un espoir que les choses puissent s'améliorer, Wilfried, lui, hausse les épaules, impassible. La médiatisation de la première conférence de presse a donné une nouvelle opportunité à l'un des trois jeunes hommes seulement.

« Je ne vois pas comment mon statut pourrait changer alors que je ne peux même pas m'exprimer. J'aimerais y croire. »

Avec cette question qui persiste : s'ils ne peuvent pas rester en France, où iraient-ils ?